

ASS et micro-entreprise : la carte des démarches

Six guichets, deux dates fixes par mois, une règle qui commande le reste. État au 28 octobre 2026.

La règle en trois lignes

Trois mois de cumul

Les trois premiers mois d'activité, consécutifs ou non, l'ASS se cumule intégralement avec ce que vous encaissez.

Puis tout ou rien

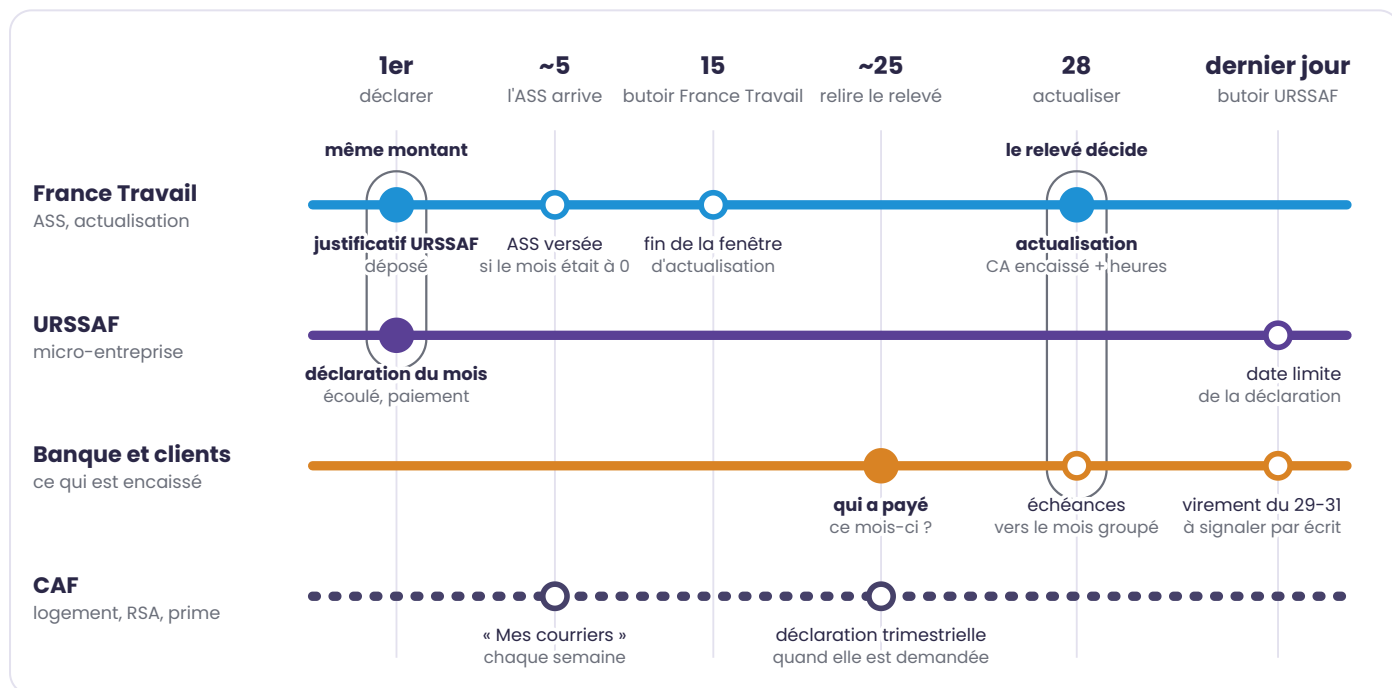
Ensuite, un mois avec un encaissement, l'ASS du mois n'est pas versée. Un mois sans rien, elle continue. 10 € coûtent autant que 2 000 €.

Le jour où l'argent arrive

Pour France Travail, le mois qui compte est celui du paiement, pas celui de la facture. Les textes parlent d'activité exercée : faites confirmer le critère par écrit.

ASS : 19,48 € par jour depuis le 1er avril 2026 (603,88 € brut sur 31 jours), imposable. Sources : code du travail, R. 5425-2 ; page ASS de France Travail ; service-public, fiche F12484.

Le mois type : le 28 et le 1er



Le trou du 29 au 31. L'actualisation du 28 ne voit pas un virement qui tombe le 30. Il appartient quand même à ce mois-là : le signaler par écrit à France Travail, le déclarer tel quel à l'URSSAF. Jamais de correction en douce le mois suivant.

Grouper ses encaissements : le calcul

Les mêmes 2 700 € encaissés en trois mois	Après URSSAF (~23 %)	ASS versée	Reste
Étalés : 900 € par mois	2 079 €	0 €	2 079 €
Groupés : 2 700 € sur un seul mois	2 079 €	1 172 €	3 251 €

ASS à 586 € net sur 31 jours (impôt à la source de 2,9 %). La facture part à la fin de la prestation, seule l'échéance se convient. Un encaissement se déclare toujours le mois où l'argent arrive.

Qui voit quel revenu

Revenu	France Travail, le 28	URSSAF, le 1er	CAF, trimestrielle	Impôts, au printemps	Renouvellement ASS
Chiffre d'affaires micro	oui, le mois de l'encaissement, brut	oui, même montant	oui, brut : la CAF applique l'abattement	oui, 2042-C-PRO, même avec le versement libératoire	oui, ressources des 12 derniers mois
ASS	sans objet	non	oui, montant net social, pré-rempli	oui, imposable	oui, dans le plafond
Salaire (CDD, mission)	oui, et il coupe l'ASS du mois	non	oui	oui, pré-rempli	oui

Plafond du renouvellement : 1 363,60 € par mois pour une personne seule, en moyenne sur 12 mois. L'ASS est accordée par périodes de six mois : réclamez le formulaire si rien n'est arrivé un mois avant la fin.

L'année

Quand	Quoi	Ce qu'il faut savoir
Février	Attestation fiscale URSSAF	Le chiffre d'affaires de l'année, à télécharger dans l'espace URSSAF.
Avril à juin	Déclaration des revenus	Chiffre d'affaires sur la 2042-C-PRO, même avec le versement libératoire. L'ASS arrive pré-remplie.
Été	Avis d'impôt	Le revenu fiscal de référence conditionne le versement libératoire deux ans plus tard.
Décembre	CFE	Exonérée si le chiffre d'affaires d'il y a deux ans ne dépasse pas 5 000 €. L'avis se lit dans l'espace professionnel impots.gouv, avant le 15.

Taux 2026 : 21,2 % en prestations BIC, 25,6 % en libéral non réglementé (BNC), plus 1,7 % ou 2,2 % de versement libératoire ; formation professionnelle (0,1 à 0,3 %) à chaque déclaration. ACRE réduite à 25 % pour une création depuis le 1er juillet 2026, à demander dans les 60 jours ; l'ACRE-ASS se demande à France Travail.

Huit garde-fous, à relire avant chaque 28

- ☐ **Même montant chez France Travail et à l'URSSAF** : pour le même mois d'encaissement. Un écart non expliqué fonde un trop-perçu.
- ☐ **Un mois à 0 se vérifie au relevé bancaire** : avant le 28. Un client qui a payé en avance le fait sortir du « à 0 ».
- ☐ **La facture part à la fin de la prestation** : c'est l'échéance de paiement qui se négocie.
- ☐ **La CAF se consulte, n'attendez pas son mail** : « Mes courriers » et « À transmettre », chaque semaine.
- ☐ **Le mois qui compte est celui du paiement** : pour France Travail. Faites-vous confirmer ce critère par écrit.
- ☐ **Les heures se déclarent chaque mois** : mois à 0 compris.
- ☐ **Tout accord se demande par écrit** : après un appel, un message récapitulatif dans la messagerie.
- ☐ **Un document absent de vos dossiers ne prouve rien** : vérifiez sur le portail avant de conclure.

Quand ça coince

France Travail	Réclamation dans l'espace personnel, puis médiateur (préalable obligatoire pour l'ASS), puis tribunal. Deux mois à compter de la notification ; si deux courriers donnent deux délais, partez du plus court.
CAF	Recours devant la commission de recours amiable dans les deux mois, en ligne et en recommandé. Deux mois sans réponse valent rejet ; ensuite, deux mois pour saisir le tribunal administratif. Le médiateur est facultatif. RSA : recours au conseil départemental.
Partout	Écrire plutôt que téléphoner. Télécharger chaque courrier le jour où il arrive : les portails effacent.